

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Communes de ZIGLIARA, AMPAZA-AZILONE et FORCIOLO
RD 26-Elargissement et rectification du tracé entre le PR 6.135 et le PR 8.725

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Corse du sud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6, sous-rubrique:d	Infrastructures routières : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres, Le projet concerne un linéaire de 2.590 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La RD 26 relie les communes de ZIGLIARA, AMPAZA-AZILONE et FORCIOLO.
Le Conseil Général de la Corse-du-Sud a pour projet d'élargir et de rectifier le tracé de la route dans sa section entre ZIGLIARA et AMPAZA afin de permettre une circulation plus confortable et plus sécurisée des usagers de la RD 26.
PR 6+135 au PR 8+725

4.2 Objectifs du projet

La chaussée de la RD26 a actuellement une largeur moyenne de 4m ce qui ne permet pas le croisement sécurisé de 2 véhicules.

De plus, la chaussée est extrêmement dégradée et le réseau de gestion des eaux pluviales est sous-dimensionné voir inexistant ce qui ne permet pas de répondre aux impératifs de sécurité et de confort nécessaires aux usagers ainsi qu'aux riverains.

En conséquence le CG2A souhaite procéder à l'élargissement de cette route entre ZIGLIARA et AMPAZA.

Les objectifs sont donc les suivants:

- assurer une meilleure sécurité
- améliorer la visibilité pour les automobilistes
- améliorer le confort des usagers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La plate-forme réaménagée aura les caractéristiques suivantes:

- une chaussée de 4.50 m de largeur
- un fossé béton de 0.50 m de largeur

Le projet consistera également au:

- confortement du pont d'AJA NOVA par enserssement des tympans, et à
- l'élargissement du pont d'AJA NOVA par dalot en amont du pont existant.

Quantité de matériaux: déblai= 7550 m³

remblai= 5750 m³

dépôt= 1800 m³ en dépôt sur le délaissé routier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier relatif à la Loi sur l'eau sera réalisé (régime: déclaration)

Déclaration site classé (au titre de l'article L341-10 du code de l'environnement)

Avis ABF

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact et Cas par Cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur du projet:	2590 ml
largeur de l'assiette de la route:	5.50 ml (5m de chaussée + 0.50m de fossé béton)
Surface estimée du projet :	S= 14 245 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Canton Sainte Marie Sicché
Communes de Zigliara,
Ampaza-Azilone et Forciolo
RD26 du PR 6+135 à PR 8+725

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____

Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 41° 85' 39" 23 Lat. 08° 99' 16" 50

Point d'arrivée :

Long. 41° 87' 11" 02 Lat. 09° 00' 03" 83

Communes traversées :

Communes de ZIGLIARA, AMPAZA-AZILONE et FORCIOLO

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☒

Non

☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'une route départementale empruntée par les usagers locaux, mais aussi empruntée durant la période estivale par les touristes.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

RNU

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	Communes de Zigliara, Ampaza-Azilone et de Forciolo
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est située dans le Parc Naturel Régional de Corse
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	La chapelle San Petru di Panicala se trouve à 200m en contrebas de la RD26; Ce site a été classé monument historique en 2009 et modifié en 2010. Cependant, la zone de remblai n'est pas visible depuis la chapelle. Il n'y a donc aucun impact.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'équilibre déblai-remblai sera respecté. <u>Quantité de matériaux</u> : déblai= 7550 m3 remblai= 5750 m3
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances sonores limitées, dues aux passages des engins ainsi qu'à leur fonctionnement durant le chantier. Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour de matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seules des faibles vibrations négligeables pourront être perçues, dues aux travaux liés au chantier (terrassement, compactage, talutage etc..). Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour des matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Il n'y a aucun impact du projet sur la chapelle en contre-bas de la RD26; en effet, la zone de remblai n'est pas visible depuis la chapelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La section de la RD 26, entre Zigliara et Ampaza, présente une chaussée particulièrement étroite. En effet, la chaussée a une largeur moyenne de 4 m ce qui ne permet pas à deux véhicules de se croiser en toute sécurité.

Aussi, celle-ci est extrêmement dégradée avec un réseau de gestion des eaux pluviales absent ou sous-dimensionné.

Le projet consiste donc à améliorer le niveau de confort et de sécurité pour les usagers en élargissant cette section.

L'optimisation des mouvements de terre permet un équilibre des matériaux de déblai et de remblai; aucune zone de dépôt n'est donc nécessaire.

Les délaissés seront scarifiés et revegetalisés avec la terre végétale du site ce qui permettra une réimplantation rapide et efficace de la végétation.

Concernant la position de la chapelle San Petru di Panicala, l'impact paysager sera nul étant donné que la route n'est pas visible depuis ce monument.

Aussi l'ensemble des murs en pierre sèches démolis seront reconstruits avec les pierres issues de la démolition.

Le talus de remblai sera recouvert de terre végétale issue du décapage sur chantier.

L'impact paysager sera donc faible.

En conclusion, le Conseil Général de la Corse du Sud estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Un photomontage a été réalisé (Voir pièce-jointe)	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

AJACCIO

le,

10 OCT. 2014

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures
de Communication et des Transports

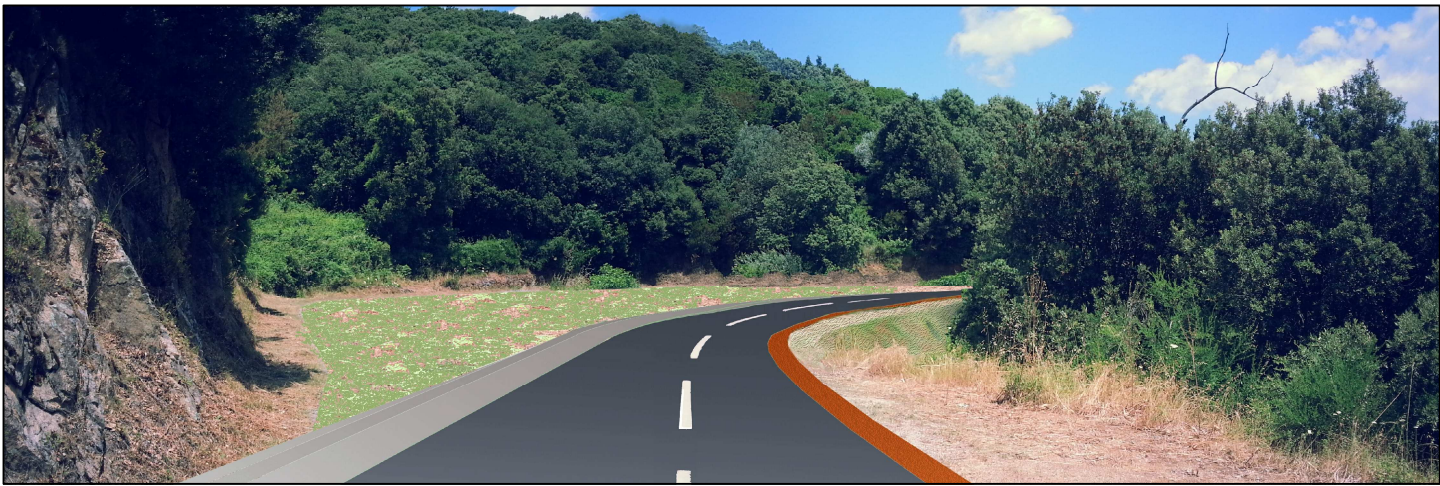
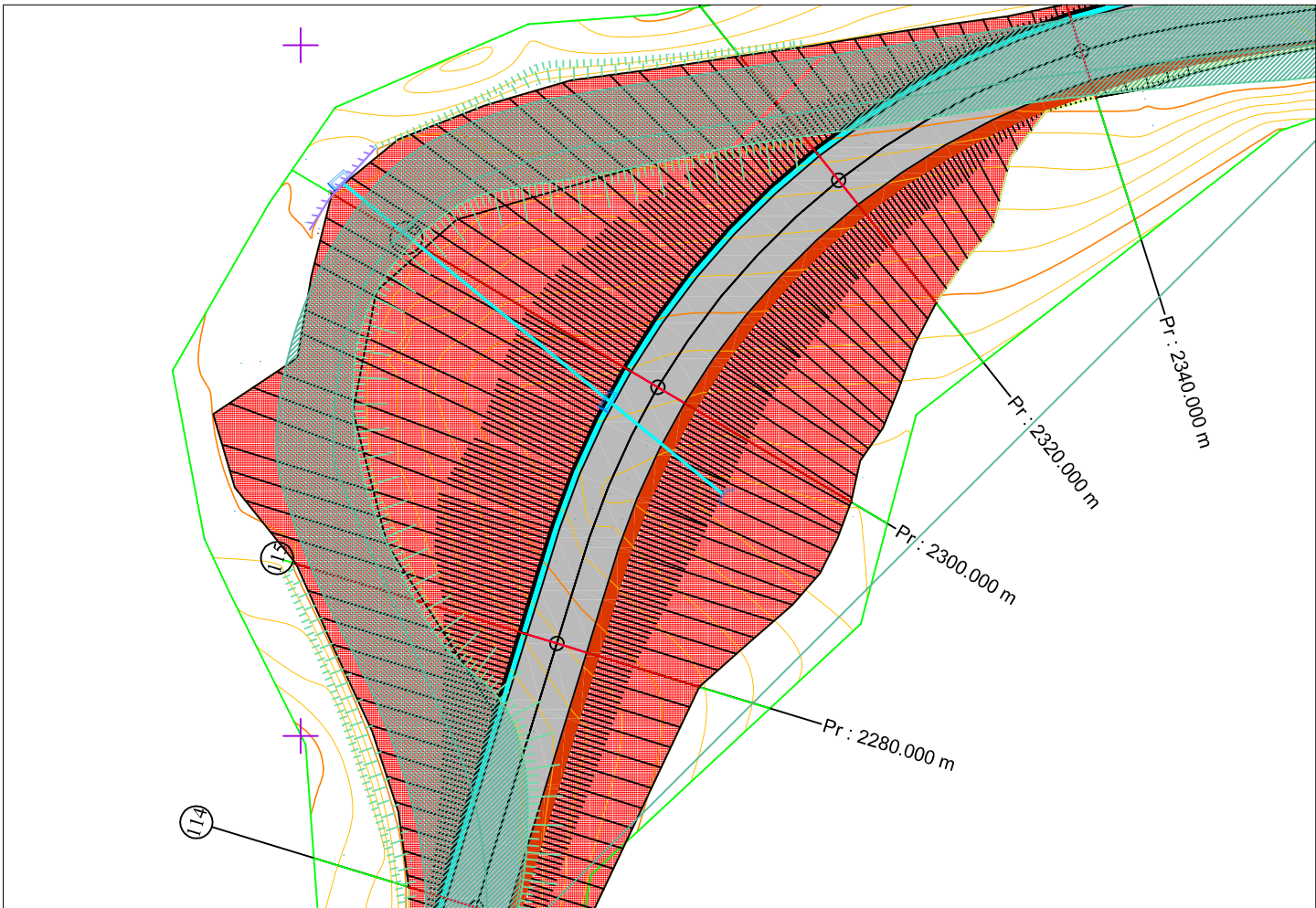

Eric MOULINE

Ouvrage de Capannelle

Buse au profil 116
dans zone de remblai

Vue en plan de l'ouvrage

Echelle: 1/500



Coupe de l'ouvrage

Echelle: 1/100

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Commune de ZIGLIARA

RD 26

Echelle des longueurs : 1/100

Echelle des altitudes : 1/100

NOTE DE CALCUL
_Surface Bassin Versant : 77300m³
_Altitude max. du Bassin versant : 640m
_Longueur du Bassin versant : 600m
_Altitude de l'Ouvrage : 520m
_Q10 : 1.3m³/s
_Q100 : 2 x Q10 : 2.6m³/s
DEBIT CONTENABLE
Buse ø1000 - pente 5% :
_Débit capable : 4.9m³/s

Remblai : 160.92 m²

Dévers Gauche -4.86 %
Dévers Droite -4.86 %
X= 552925.844
Y= 174075.239
Gisement : 134.120 gr

PC : 497.00 m

Altitudes TN	510.31	510.59	510.81	510.01	509.53	508.41	507.58	505.94	504.25	501.95	501.59	501.13	500.95	501.24
Distances partielles TN	1.478	0.352	0.266		7.370	2.520	1.513	3.203	9.350	10.320	4.142	5.552	0.274	1.333
Altitudes Projet	510.23	510.08	510.13	510.02	509.91	509.83						501.17		

Date : 24/07/2014 Dossier : RD-26 - Zigliara-Ampaza - AutoPiste



Profil assisté par AutoPISTE



CANTON DE SAINTE MARIA-SICHE

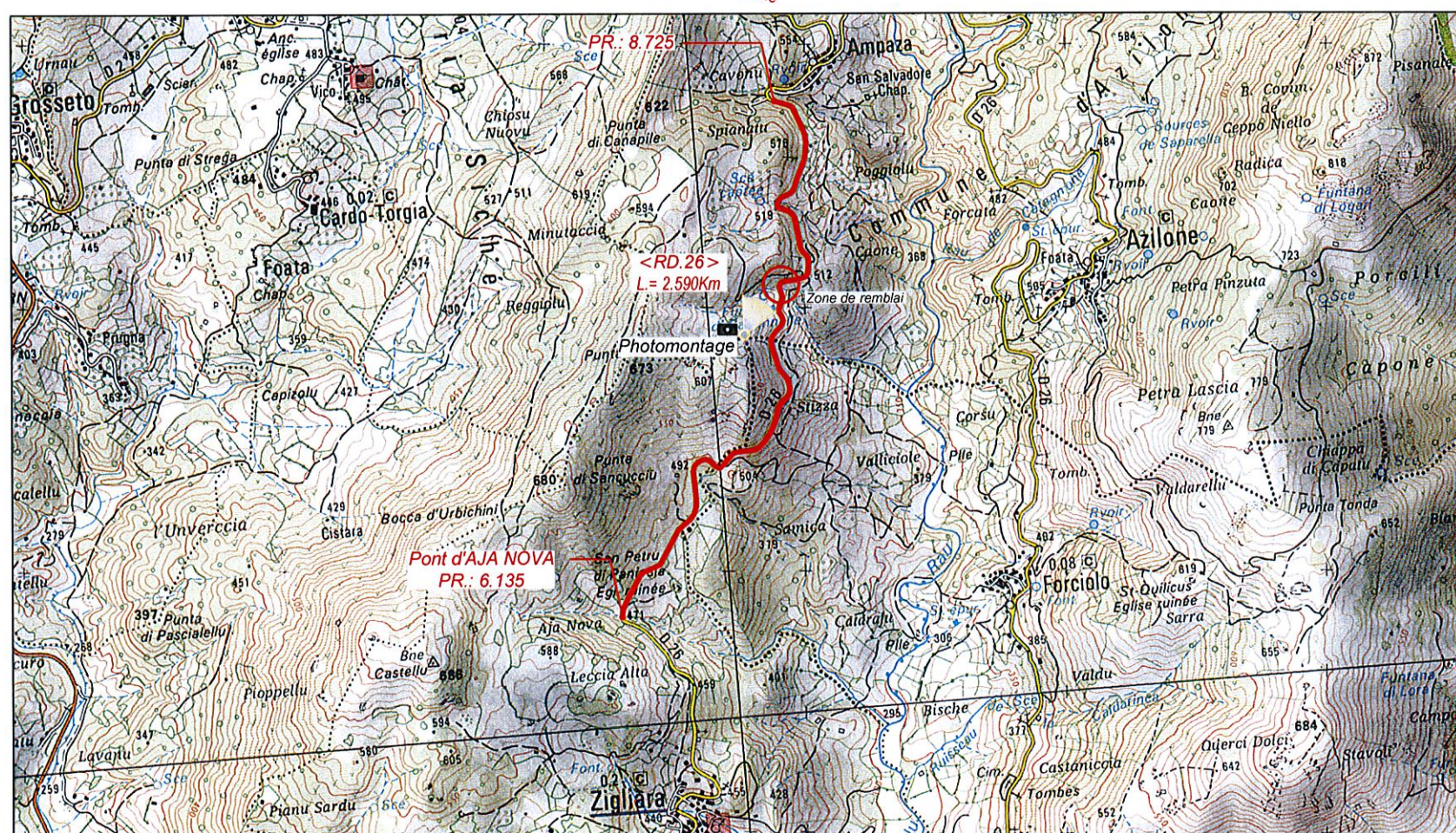
R.D.:26 - Commune de Zigliara et Ampaza-Azilone

POLE PROGRAMMATION ETUDES ET GRANDS TRAVAUX

SERVICE ETUDE GRANDS TRAVAUX

Entre le pont "d'Aja nova" et Ampaza-Azilone

PLAN DE SITUATION



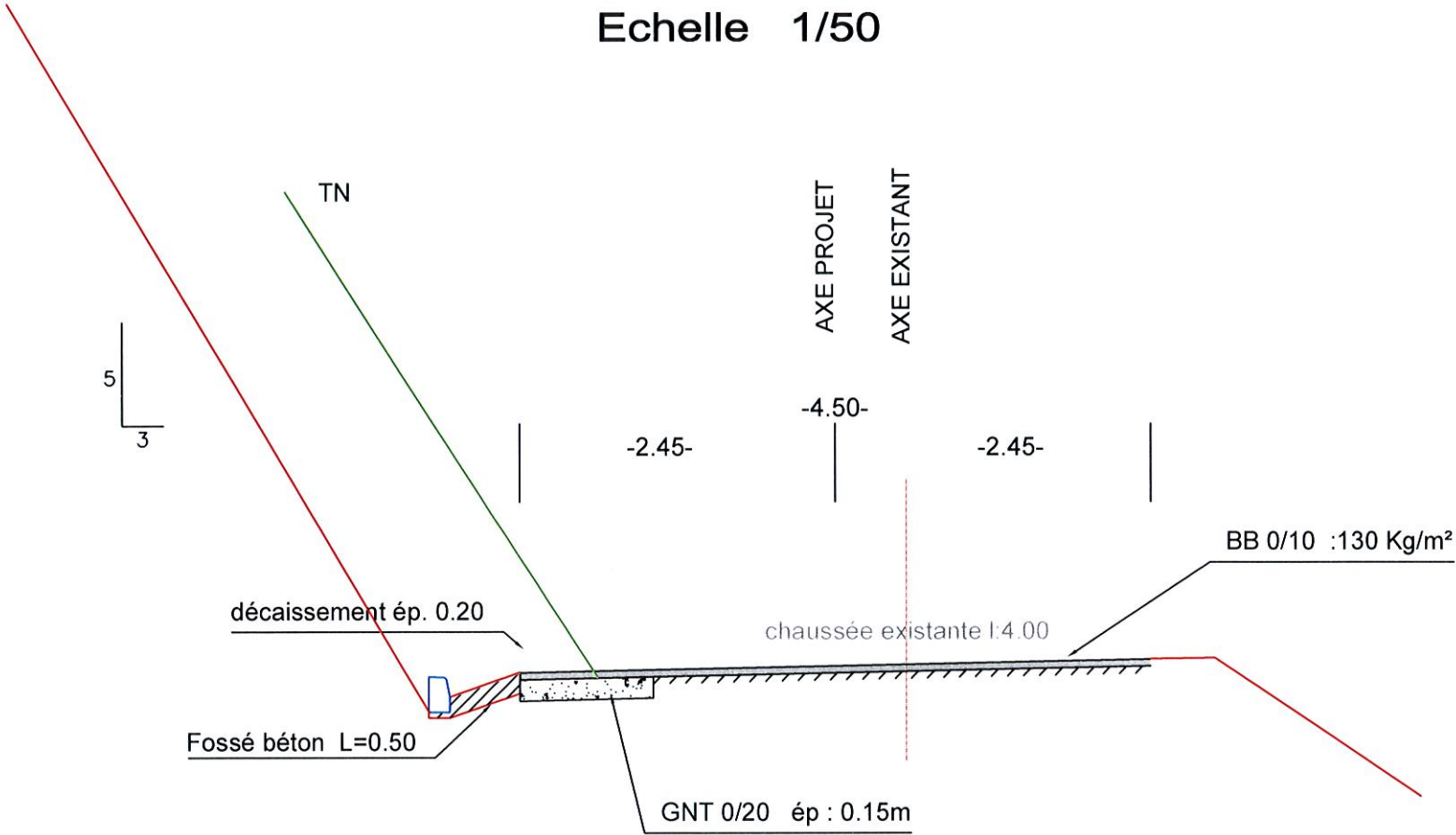
Echelle 1/25 000

Vers RD 26
Vers RN : 196

PROFIL EN TRAVERS TYPE

RD 26

Echelle 1/50









Pont de AJA NOVA

Elévation de la façade aval du pont

Elevation d'Ouvrage

Echelle: 1/50

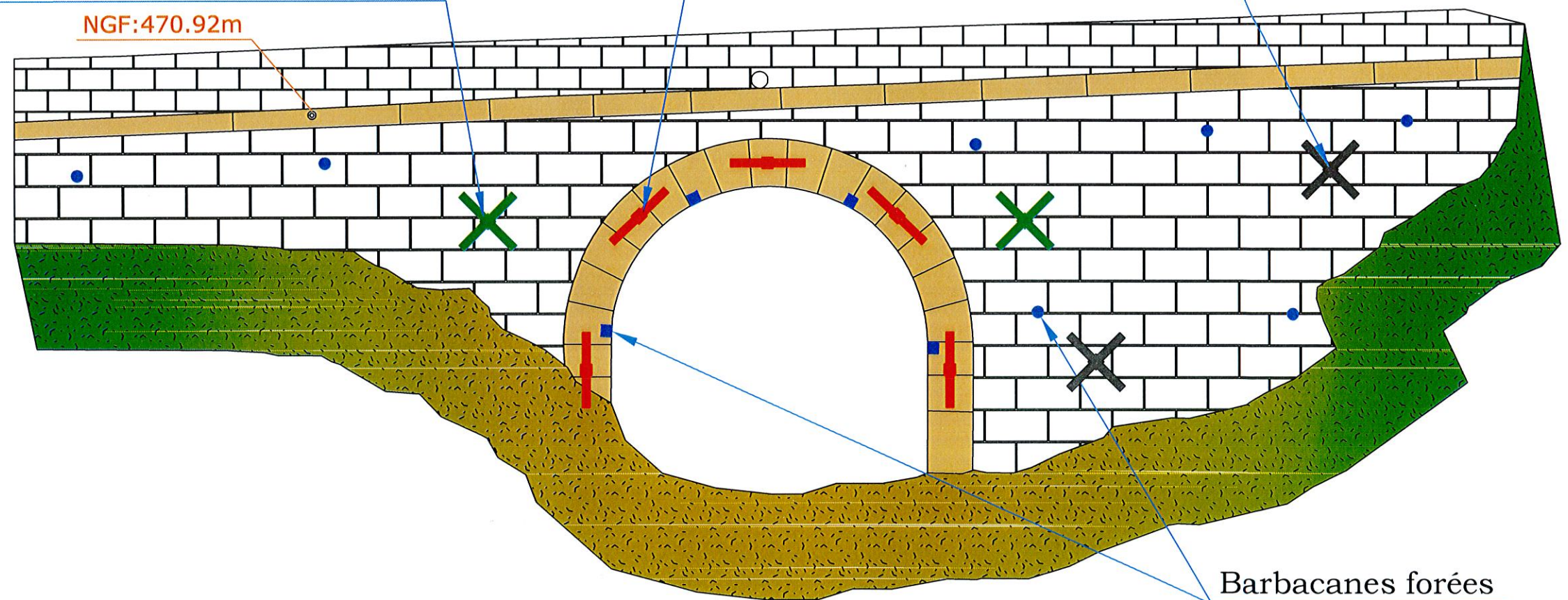
Tirants d'enserrement Bandeau + Liernes

Clous borgnes + croix

Tirants d'enserrement murs en retour + croix UAP

NGF:470.92m

Barbacanes forées

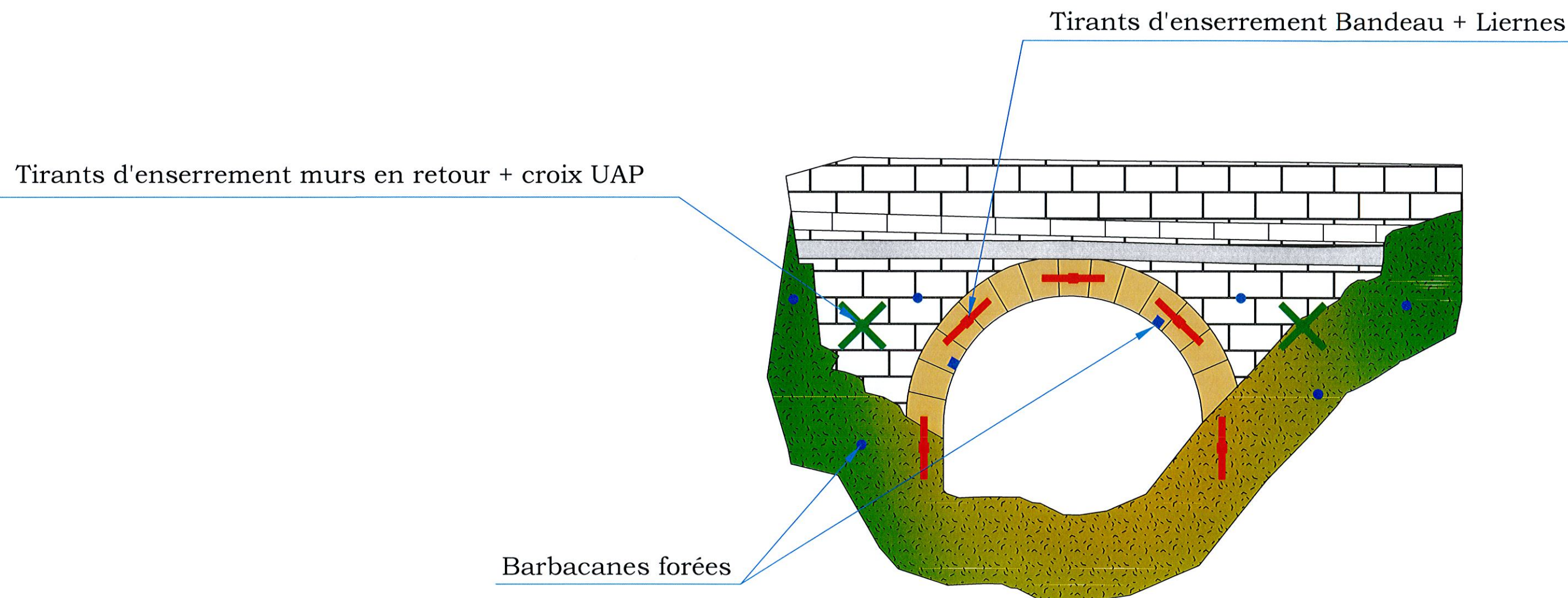


Pont de AJA NOVA

Elévation de la façade amont du pont

Elevation d'Ouvrage

Echelle: 1/50

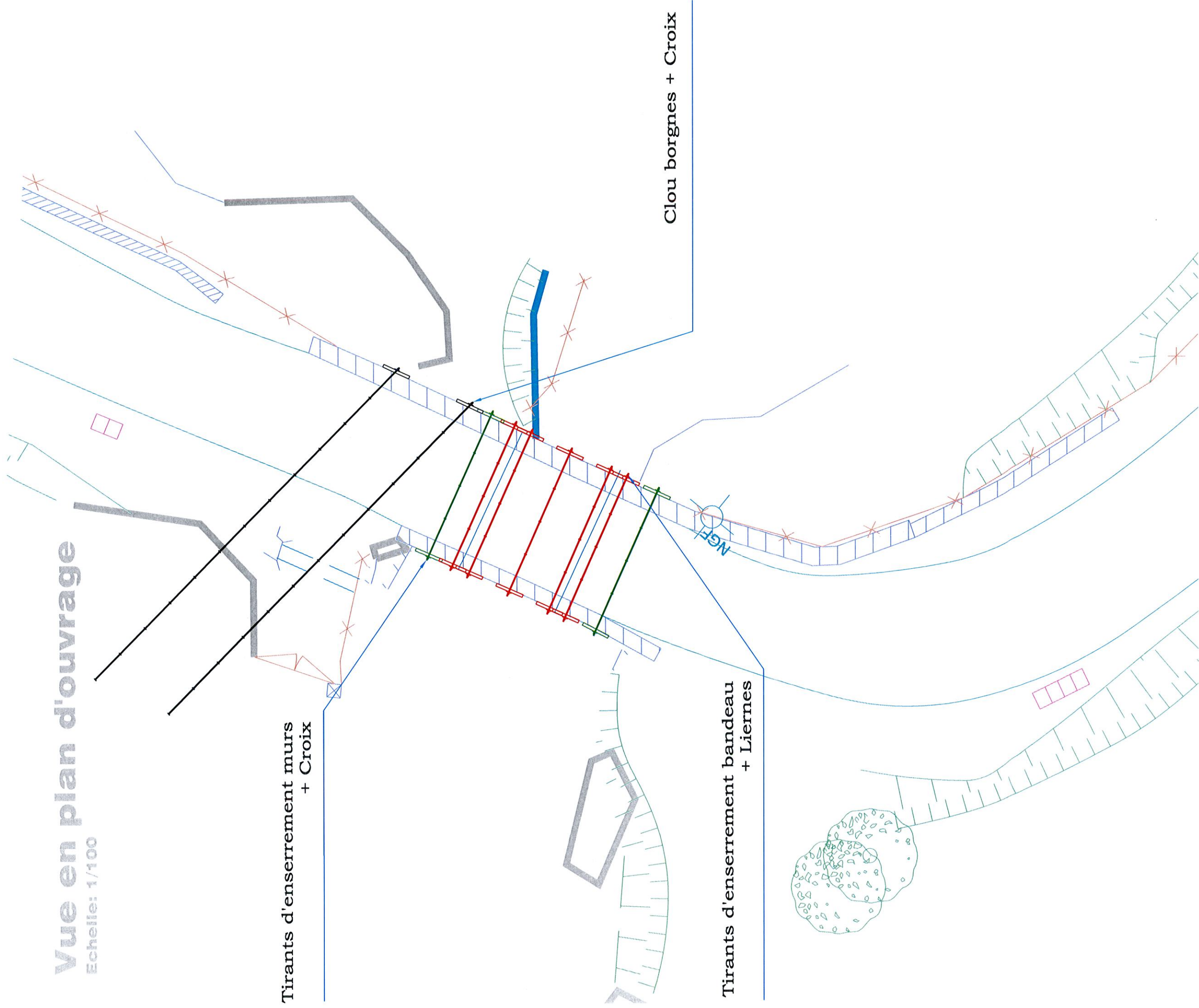


Pont de AJA NOVA

Vue en plan du pont

Vue en plan d'ouvrage

Echelle: 1/100



COMMUNE D'AMPAZA - AZILONE
RD 26

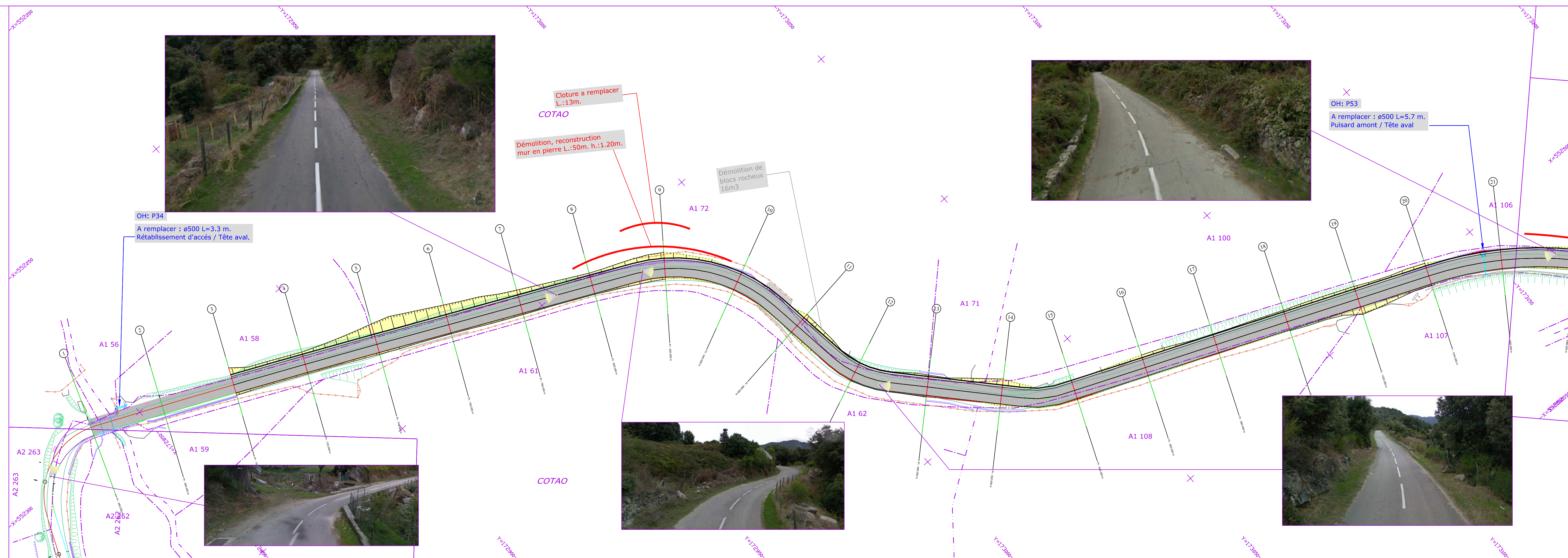
RD 26 entre le pont Aja Nova et Ampaza
du PR 6.135 au PR 8.725

Planche 1
Echelle : 1/500

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas desessarts	J.J. FOLACCI	

DOSSIER REUNION DOC MINUTE

" AU CAS PAR CAS "



COMMUNE D'AMPAZA – AZILONE
RD 26

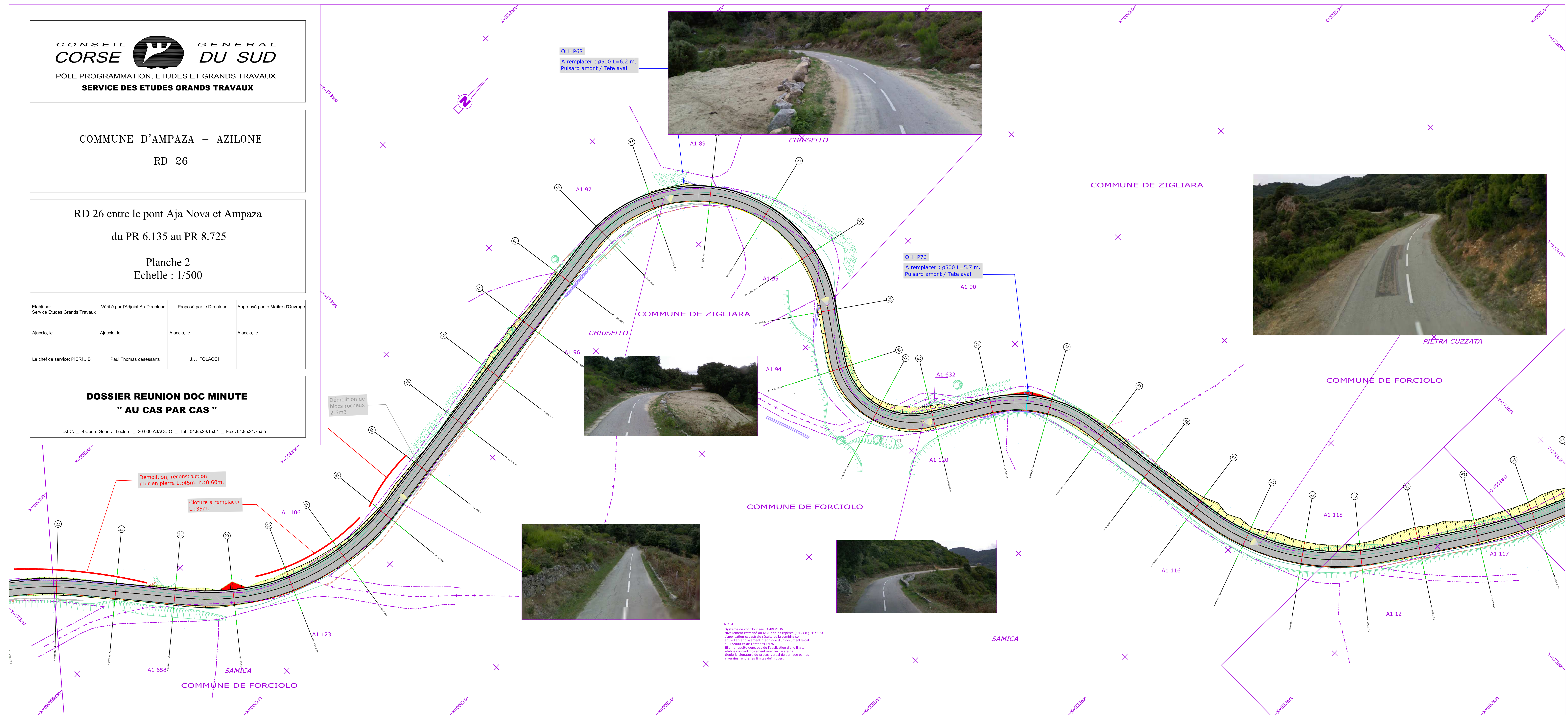
RD 26 entre le pont Aja Nova et Ampaza
du PR 6.135 au PR 8.725

Planche 2
Echelle : 1/500

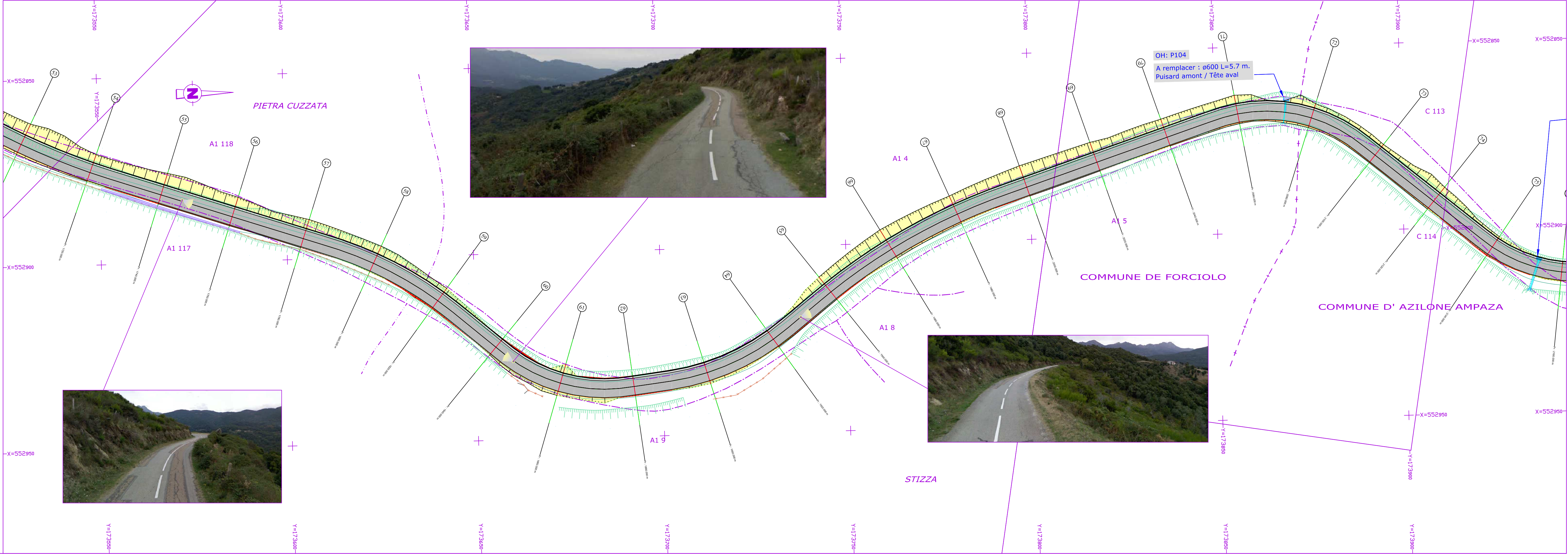
Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas desessarts	J.J. FOLACCI	

DOSSIER REUNION DOC MINUTE
" AU CAS PAR CAS "

D.I.C. _ 8 Cours Général Lederc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55



Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas desessarts	J.J. FOLACCI	



COMMUNE D'AMPAZA - AZILONE
RD 26

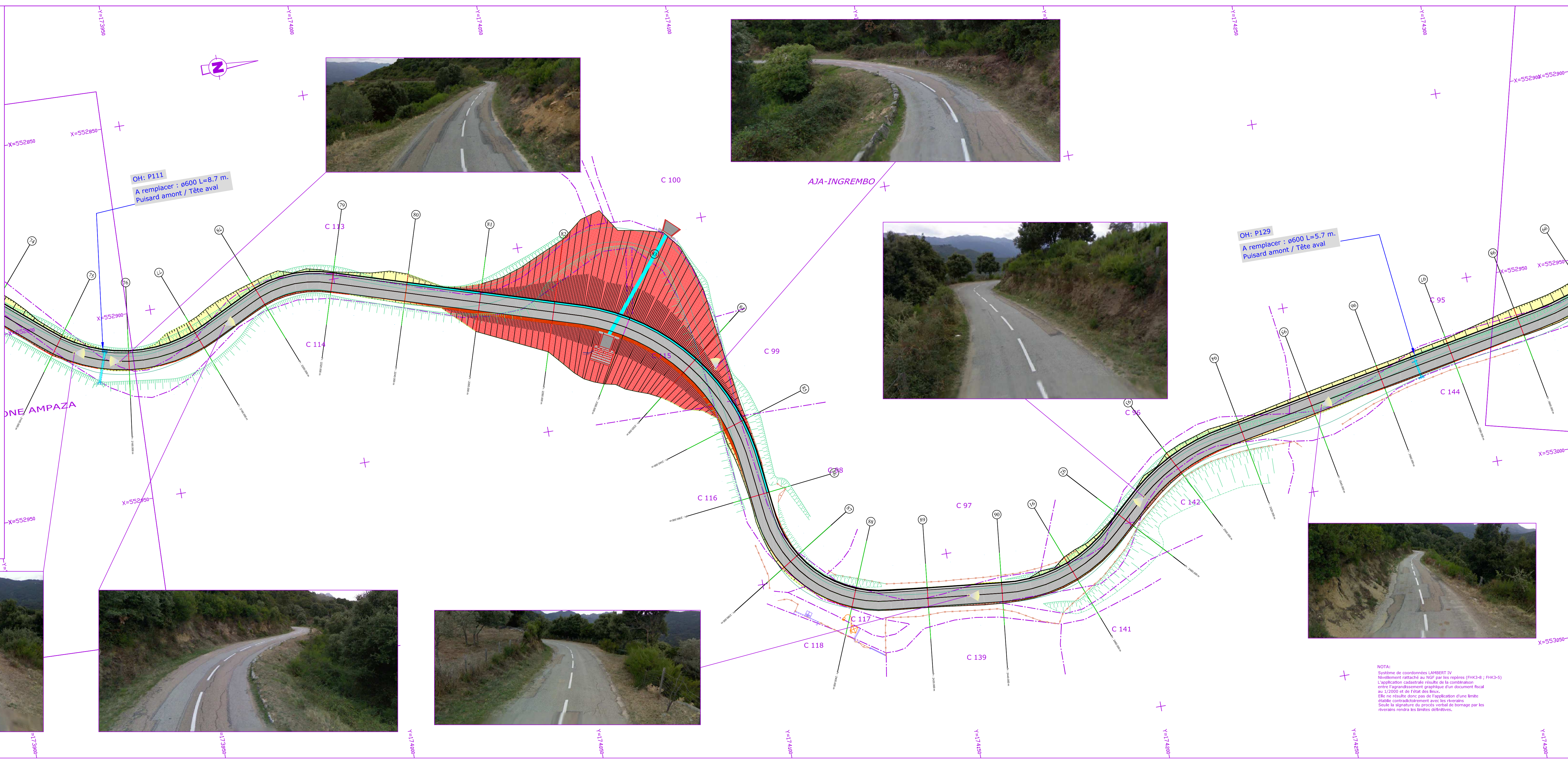
RD 26 entre le pont Aja Nova et Ampaza
du PR 6.135 au PR 8.725

Planche 4
Echelle : 1/500

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas desserts	J.J. FOLACCI	

DOSSIER REUNION DOC MINUTE
" AU CAS PAR CAS "

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55



COMMUNE D'AMPAZA - AZILONE

RD 26

RD 26 entre le pont Aja Nova et Ampaza
du PR 6.135 au PR 8.725

Planche 5
Echelle : 1/500

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas desessarts	J.J. FOLACCI	

DOSSIER REUNION DOC MINUTE " AU CAS PAR CAS "

